

M. et Mme Roirand joseph
35 rue de la Bellaudière
44115 Haute Goulaine à

Haute Goulaine le 31/12/2009

CDI NANTES SUD-EST
SAID ST-SEBASTIEN-VERTOU
HOTEL DES FINANCES
2 RUE DU GENERAL MARGUERITTE
BOITE POSTALE 39218
44092 NANTES CEDEX 1
Tél. : 02 51 12 81 73
cdi.nantes-sud-est@dgfip.finances.gouv.fr

Numéro fiscal : 03 80 29 2631 299
Référence de l'avis : 09 44 7211940 46

Objet :Taxe d'habitation
Demande d'exonération et sursis de paiement
Envoi par courrier simple + courriel

Monsieur,

Nous sommes venus habiter Haute Goulaine par obligation. En effet notre maison de Pont Saint Martin étant vendu nous devons libérer les lieux. Nous ne pouvions donc qu'habiter notre maison en construction à Haute Goulaine. Mais cette construction est simplement hors d'air et n'est pas habitable.

Ceci résulte d'une situation complexe qui à son origine dans le fait que nous n'avons pu nous raccorder à l'assainissement collectif qui était trop haut (depuis août 2003). Un rapport d'expertise indique les torts de la commune de Haute Goulaine, mais la commune de Haute Goulaine ne veut pas prendre à sa charge les travaux nécessaires. La poursuite des travaux dans la maison est liée au raccordement à l'assainissement collectif. Je pourrai vous expliquer cela en détail si vous le voulez.

En l'état actuel des choses les travaux ne peuvent continuer et nous vivons sans assainissement et sans aucun confort au milieu de notre déménagement, depuis maintenant 1 an et 3 mois. Personne ne vient s'enquérir de notre situation.

Les impôts fonciers ont très bien compris la situation et nous imposent sur le foncier non bâti. Il n'y a donc pas eu de déclaration d'achèvement des travaux. Et fiscalement une habitation est considérée comme achevée si elle est raccordée aux réseaux. Article 1406 I du CGI

Je vous demande donc de considérer que nous ne devons pas payer de taxe pour une habitation qui n'en est pas une (Articles R111-xx du CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION SECTION II : Dispositions générales applicables aux bâtiments d'habitation).

Je vous prie d'agréer, monsieur, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

J. Roirand

